

COLLECTE DE DÉCHETS DANGEREUX À LA PÉPINIÈRE MUNICIPALE SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 NOVEMBRE DE 9H À 16H

En amont de la semaine de la réduction des déchets (SERD) qui se déroulera du 22 au 30 novembre, la ville de Nouméa organise une collecte de déchets dangereux ouverte aux particuliers.

Les produits de bricolage, les peintures et solvants, les bombes insecticides comportent des substances toxiques qui présentent un risque significatif pour la santé humaine et l'environnement. Ces produits dangereux doivent faire l'objet d'une attention particulière et il est interdit de les placer dans les bacs de collecte des ordures ménagères et de les déposer en déchetterie.

À quelques jours de la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), la ville de Nouméa organise cette opération de collecte pour répondre à la demande de ses administrés. Les Nouméens pourront déposer dans des bennes prévues à cet effet leurs déchets dangereux dans la limite de 10 kg par foyer.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- Colles mastics, peintures, vernis, enduits, aérosols sauf mousse polyuréthane
- Produits à base d'hydrocarbures
- Produits liquides, solvants, diluants
- Produits de jardin, insecticides et engrais à usage ménager
- Produits d'entretien spéciaux (ménagers, véhicules etc) acides et bases
- Emballages et chiffons souillés par des produits chimiques
- Cartouches, toners d'impressions, produits photographiques
- Produits de piscine non chlorés

LES DÉCHETS INTERDITS

- Déchets explosifs/pyrotechniques de type fusées à main, signaux de détresse
- Déchets des filières réglementées

INFORMATIONS PRATIQUES

Samedi 15 et dimanche 16 novembre de 9h à 16h à la pépinière municipale, 334 rue Jacques Iekawe, 7e Km. Dans la limite de 10kg par ménage.